



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/498/Add.1
15 août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 24 de l'ordre du jour provisoire*

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
V. TROISIEME REUNION GENERALE DES REPRESENTANTS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET DES REPRESENTANTS DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE	1 - 87	2
A. Dispositions préparatoires et participation à la réunion	1 - 5	2
B. Ouverture de la réunion	6 - 13	3
C. Organisation des travaux	14	4
D. Observations du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique	15 - 20	5
E. Recommandations	21 - 87	6

* A/43/150.

V. TROISIEME REUNION GENERALE DES REPRESENTANTS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET
DES REPRESENTANTS DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

A. Dispositions préparatoires et participation à la réunion

1. Conformément à la résolution 42/4 de l'Assemblée générale, en date du 15 octobre 1987, la troisième réunion générale des représentants de l'Organisation de la Conférence islamique et des représentants de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes des Nations Unies s'est tenue à Genève, du 4 au 6 juillet 1988.
2. Des représentants des départements et bureaux suivants des secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes du système des Nations Unies ont participé à la réunion : Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle; Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale; Département des affaires de désarmement; Département des affaires économiques et sociales internationales; Département de la coopération technique pour le développement; Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe; Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI); Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA); Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement; Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW); Programme alimentaire mondial (PAM); Organisation internationale du Travail (OIT); Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco); Organisation de l'aviation civile internationale (OACI); Organisation mondiale de la santé (OMS); Union internationale des télécommunications (UIT) et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).
3. Des représentants des organes et institutions suivants de l'Organisation de la Conférence islamique ont participé à la réunion : Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique; Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (Centre d'Ankara); Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques; Commission internationale pour la préservation du patrimoine islamique; Fondation islamique des sciences, de la technologie et du développement; Centre islamique pour le développement du commerce; Centre islamique de formation technique, professionnelle et de recherches (Centre de Dacca) et Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO).
4. Pour donner suite à la résolution 42/4, le Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle du Secrétariat de l'ONU et la Mission permanente d'observation de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des

/...

Nations Unies ont commencé d'organiser à New York les préparatifs de la réunion. L'Organisation de la Conférence islamique et les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies ont ensuite tenu d'étroites consultations et, en mars 1988, le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique a rencontré à Amman le Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle.

5. Les documents de séance ci-après ont été établis à l'intention des participants avec le concours de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes des Nations Unies et de l'Organisation de la Conférence islamique :

- a) Ordre du jour provisoire (UN/OIC/CRP.1);
- b) Résumé des renseignements fournis par les organismes des Nations Unies (UN/OIC/CRP.2);
- c) Note d'information établie par le secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique (UN/OIC/CRP.3).

B. Ouverture de la réunion

6. La réunion a été coprésidée par le Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle du Secrétariat de l'ONU et par le Conseiller du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique.

7. Dans sa déclaration d'ouverture, le Secrétaire général adjoint a déclaré que l'objectif principal de la réunion était de passer en revue et d'évaluer les progrès réalisés dans les activités de coopération entre les deux organisations et de jeter les bases d'une coopération future plus étroite. Il a brièvement fait le point des progrès déjà enregistrés dans la promotion de la coopération de 1983 à 1986 et de 1986 à 1988.

8. Il a souligné que l'Assemblée générale accordait de plus en plus d'importance à la poursuite d'une coopération étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique. Dans sa résolution 42/4, a-t-il ajouté, l'Assemblée encourageait notamment la négociation d'accords de coopération et des réunions des centres de liaison pour la coopération ainsi que le renforcement des mécanismes de coopération entre les deux organisations.

9. Le Secrétaire général adjoint a rappelé que depuis que l'Assemblée générale avait accordé le statut d'observateur à l'Organisation de la Conférence islamique, les deux organisations avaient collaboré utilement dans divers domaines d'intérêt commun, tels que la paix et la sécurité internationales, le désarmement, l'autodétermination, la décolonisation, les droits fondamentaux de la personne humaine et l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

/...

10. La réunion devait travailler à partir des conclusions et recommandations convenues à la deuxième réunion générale de 1986 et chercher à progresser dans les domaines dont l'intérêt était reconnu mais pour lesquels il n'existait pas encore de projets concrets, à savoir, les ressources humaines et le perfectionnement de la main-d'oeuvre, qui méritaient une attention particulière.

11. Le Conseiller du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique a déclaré que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique se développait de façon satisfaisante, notamment dans les domaines prioritaires choisis et par le biais des contacts bilatéraux entre les centres de liaison, qui s'étaient avérés fort utiles pour promouvoir et renforcer la coopération entre les deux organisations. Si les progrès étaient parfois un peu lents, cela tenait au fait que certains domaines offraient à la coopération un champ plus vaste que d'autres.

12. Le Conseiller du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique a poursuivi en disant que l'une des principales contraintes freinant le développement de la coopération entre les deux organisations se situait au niveau des ressources, notamment des ressources financières. L'Organisation de la Conférence islamique connaissait aussi d'autres contraintes, notamment au niveau des effectifs techniques, de la collecte des données, de leur classement et de leur diffusion. Les activités de coopération entre les deux systèmes devaient donc être menées à bien avec toute la diligence possible, mais après mûre réflexion, de façon à éviter le gaspillage des maigres ressources.

13. Abordant la question de la valorisation des ressources humaines, le chef de la délégation de l'Organisation de la Conférence islamique a dit que cette question intersectorielle s'appliquait à tous les secteurs de l'économie et qu'elle s'était déjà posée sous des formes différentes aux deux organisations. L'Organisation de la Conférence islamique s'était particulièrement attachée à la mise en valeur des ressources humaines et, en fait, la plupart de ses institutions et centres s'employaient systématiquement à dispenser une formation et à organiser des séminaires pédagogiques en vue de valoriser les ressources humaines des pays islamiques.

C. Organisation des travaux

14. La première journée de la réunion a été consacrée à l'examen des points 1 à 6 de l'ordre du jour. La deuxième a été réservée à des consultations bilatérales entre les centres de liaison des différents organismes des Nations Unies et de l'Organisation de la Conférence islamique, qui ont porté notamment sur les domaines de coopération prioritaires choisis, afin d'étudier les documents d'ensemble et de formuler les recommandations à soumettre à la réunion. Le troisième jour, la réunion a examiné les diverses propositions convenues lors des consultations bilatérales.

D. Observations du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique

15. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique ont assisté à la séance de clôture de la réunion et ont fait des déclarations.

16. Le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique a remercié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'avoir témoigné, par sa présence à la réunion, le vif intérêt qu'il prenait personnellement depuis des années à promouvoir des contacts étroits et la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique. Il a évoqué les débats multilatéraux, qui avaient porté sur toute une gamme de questions, et les discussions bilatérales tenues par les institutions chefs de file du système des Nations Unies et les centres de liaison de l'Organisation de la Conférence islamique sur les domaines prioritaires de coopération.

17. A propos des idées nouvelles avancées et examinées au cours de la réunion, le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique a mentionné en particulier la question de la valorisation des ressources humaines. Son organisation étudierait à fond la proposition pour évaluer les possibilités d'établir une coopération officielle dans ce domaine et dans d'autres examinés par la réunion.

18. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'est déclaré heureux de prendre la parole devant la réunion. Ces deux journées de discussion avaient été très fructueuses; bon nombre de propositions fort utiles avaient été convenues, ce qui renforcerait et développerait les relations déjà excellentes entre les deux organisations.

19. Le Secrétaire général a noté que l'intérêt et les préoccupations de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de la Conférence islamique convergeaient dans de nombreux domaines, comme le montrait la recherche commune de solutions aux problèmes mondiaux tels que les questions ayant trait à la paix et à la sécurité internationales, au désarmement, au développement social et économique, à la décolonisation et aux droits fondamentaux de la personne humaine. Les conclusions et les recommandations présentées pour adoption illustraient la nature et la qualité des relations entre les deux organisations et témoignaient de la coopération dont elles seraient capables. A cet égard, le Secrétaire général a demandé instamment aux deux organisations de continuer d'associer leurs efforts et de les appuyer mutuellement.

20. Le Secrétaire général a fait observer que c'était la deuxième réunion de ce genre entre les deux organisations, depuis que le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique avait pris ses fonctions. Les progrès importants réalisés au cours de cette période relativement brève rendaient hommage aux efforts collectifs déployés par les institutions et les organisations représentées à la réunion et particulièrement à l'action du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique en faveur de la coopération entre son organisation et l'Organisation des Nations Unies.

/...

E. Recommandations

21. Les participants à la réunion ont noté avec satisfaction les progrès réalisés dans les sept domaines prioritaires de coopération, compte tenu des contraintes imposées au niveau des ressources, notamment des ressources financières, qui ont limité la capacité des deux organisations. Après avoir examiné les propositions avancées par les centres de liaison des institutions responsables et par les représentants respectifs des deux organisations, la réunion a décidé de poursuivre la coopération bilatérale et multilatérale entre les deux systèmes et est convenue des conclusions et recommandations ci-après.

1. Sécurité alimentaire et agriculture

22. La réunion a pris note des progrès continus et satisfaisants enregistrés dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole, et notamment de l'assistance technique fournie par la FAO aux Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique et de son soutien technique pour la préparation de documents de recherche et d'études sur la sécurité alimentaire et le développement agricole dans la région islamique, dans le cadre des programmes de formation du Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques.

23. La réunion a noté avec satisfaction la décision de la FAO de participer activement à la troisième conférence des ministres de l'agriculture des pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique, qui se tiendra à Islamabad en novembre 1988, et le fait que la FAO préparait les trois grandes études suivantes à l'intention de cette conférence :

a) La sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique;

b) Le développement des échanges de produits alimentaires et agricoles entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique; et

c) Le développement de la production de bétail dans les pays islamiques.

24. La réunion a également rappelé que les ministres de l'agriculture des pays de l'Organisation de la Conférence islamique avaient recommandé aux Etats membres d'accorder un rang de priorité plus élevé à l'agriculture pour pouvoir faire face à la crise alimentaire dans les pays islamiques.

25. La réunion a noté avec satisfaction les activités entreprises conjointement par la FAO et le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques dans les domaines de l'analyse et de l'évaluation des projets, de la formation, des statistiques agricoles et des systèmes d'information dans le secteur alimentaire et agricole.

26. La réunion a en outre noté avec satisfaction la coopération croissante entre la Banque islamique de développement (BISD) et la FAO, dans le cadre de laquelle des projets agricoles dans des pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique, conçus et mis au point par la FAO, sont financés par la BISD.

/...

27. La réunion s'est également félicitée de l'assistance fournie par le Programme alimentaire mondial (PAM) aux pays islamiques Membres de l'Organisation des Nations Unies, et elle a engagé l'OCI et le PAM à se tenir mieux informés de leurs programmes et projets respectifs dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'agriculture.

2. Développement de la science et de la technique

28. La réunion a réaffirmé les trois domaines de coopération possible entre le Centre pour la science et la technique au service du développement et la Fondation islamique des sciences, de la technologie et du développement :

a) Développement, dans les pays en développement membres de l'Organisation de la conférence islamique, des capacités endogènes dans le domaine de la science et de la technique au service du développement;

b) Examen à la fin de la décennie de l'application du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement 1/;

c) Information scientifique et technique.

29. Il a été convenu qu'un nouvel échange de vues sur les domaines de coopération ci-dessus aurait lieu entre les deux organisations.

3. Mécanismes d'investissement et opérations en association

30. La réunion a noté avec satisfaction la coopération étroite et constante qui s'est instaurée dans ce domaine entre l'ONUDI et certains organismes de l'Organisation de la Conférence islamique, dont le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques, le Centre islamique de formation technique, professionnelle et de recherche, le Centre islamique pour le développement du commerce, la Chambre islamique de commerce, d'industrie et bourse de matières premières et la Banque islamique de développement (BIsD).

31. La réunion s'est félicitée du rôle actif joué par l'ONUDI dans le suivi et l'application des résolutions de toutes les conférences ministérielles sur le développement industriel des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique. L'ONUDI a notamment activement participé aux travaux de l'Equipe spéciale pour la coopération industrielle en élaborant des directives et en concevant des mécanismes pour la promotion des opérations en association dans les pays islamiques.

32. Il a été noté avec satisfaction qu'une réunion pour la promotion des opérations en association dans les pays islamiques avait eu lieu à Istanbul en juin 1987; cette réunion, à laquelle avaient participé 22 Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique, avait été organisée conjointement par l'ONUDI, la Chambre islamique de commerce, d'industrie et bourse de matières premières et l'Union de Chambres turques. Près de 79 propositions de projets dans diverses branches de l'industrie ont été examinées, et 15 mémorandums d'accord ont été signés au cours de cette réunion. L'action de suivi comprendrait le recours aux services d'experts, de consultants et d'entreprises des pays islamiques.

/...

33. La réunion a en outre noté que l'ONUDI avait organisé des forums d'investisseurs pour le Bangladesh, l'Egypte et l'Indonésie, tous pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique.

34. La réunion s'est aussi félicitée de l'aide fournie par l'ONUDI au Centre d'Ankara pour la préparation de l'étude intitulée "Role of Small and medium-scale industries in OIC member States" (Le rôle des petites et moyennes industries dans les Etats membres de l'OCI).

4. Enseignement et élimination de l'analphabétisme

35. La réunion a noté avec satisfaction la coopération entre l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) dans leurs domaines de compétence communs.

36. Les principaux domaines de coopération future entre les deux organisations ont été étudiés au cours d'une réunion entre leurs représentants respectifs, qui a eu lieu au siège de l'Unesco en mai 1988.

37. L'Unesco continuera d'appuyer les programmes de l'ISESCO visant à améliorer le contenu et les méthodes d'enseignement en fournissant des services de consultants pour :

- a) L'élaboration d'un programme d'enseignement de l'informatique;
- b) Des séminaires de formation destinés aux professeurs d'informatique.

38. La possibilité de la fourniture par l'Unesco d'une assistance technique et financière à l'ISESCO dans les domaines de l'enseignement primaire, l'alphabétisation et de l'éducation des adultes sera examinée lors de l'élaboration du programme et du budget pour 1990-1991.

39. L'Unesco participera aux séminaires régionaux organisés de 1989 à 1991 par l'ISESCO pour la formation de techniciens de laboratoires scolaires.

40. Dans le cadre des ressources disponibles au titre de leurs programmes et de leurs budgets respectifs approuvés, les deux organisations coopéreront à l'organisation de séminaires consacrés à l'analyse numérique et à la physique du laser.

41. Des cours techniques de haut niveau en chimie analytique et en biologie moléculaire seront organisés conjointement en 1990 et en 1991.

42. Des conférences seront organisées conjointement dans des Etats membres de l'ISESCO sur les sujets suivants : a) La chimie des solides; b) La chimie des produits naturels; c) La biologie moléculaire; d) L'analyse numérique; e) La biotechnologie.

43. Dans le cadre de son programme de participation, l'Unesco fournira à des établissements situés dans des Etats membres de l'ISESCO du matériel de laboratoire et des matériels pédagogiques.

/...

44. Le Programme alimentaire mondial et l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture coopéreront dans la lutte contre l'analphabétisme dans les pays islamiques et parmi les réfugiés. L'ISESCO soumettra au FAM des projets destinés à être organisés et exécutés conjointement par les deux parties. Les modalités de cette coopération seront examinées directement par elles.

5. Assistance aux réfugiés

45. La réunion a noté avec satisfaction la coopération étroite et étendue qui s'est instaurée entre l'Organisation de la Conférence islamique et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans le domaine de l'assistance aux réfugiés. Elle s'est félicitée de la signature de l'accord de coopération entre les deux organisations, qui institutionnalisera et renforcera l'excellente coopération qui existe déjà.

46. La réunion a noté avec satisfaction l'assistance que l'Organisation de la Conférence islamique et ses Etats membres fournissaient pour des motifs humanitaires aux nombreux réfugiés dans la région.

47. La réunion s'est également félicitée de l'assistance fournie par le PAM aux réfugiés, et a demandé que cette assistance aux réfugiés dans les pays islamiques se poursuive.

48. La réunion s'est félicitée des travaux effectués par l'UNRWA dans le cadre de son assistance aux réfugiés palestiniens. Il a été noté que des relations de travail productives avaient été instaurées entre l'UNRWA, l'Organisation de la Conférence islamique et ses organismes affiliés. Il a également été noté que la BISD avait récemment pris la décision de principe de verser à l'UNRWA une contribution de 1 million de dollars au titre de la fourniture d'une assistance spéciale aux réfugiés dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. La réunion a déclaré qu'elle ne doutait pas que la coopération entre les deux organisations se développerait, ce qui revêtait une importance particulière à un moment où les souffrances des réfugiés avaient créé de nouveaux besoins pressants. Il a été convenu que l'Organisation de la Conférence islamique prendrait des mesures pour encourager ses Etats membres et d'autres donateurs potentiels à accroître l'appui financier ou autre qu'ils apportent à l'UNRWA.

49. L'ISESCO et le HCR se sont déclarés prêts à coopérer dans la lutte contre l'analphabétisme dans les camps de réfugiés afghans au Pakistan. Les modalités de cette coopération seront examinées directement par les deux parties.

6. Coopération technique

50. La réunion a reconnu les difficultés que plusieurs pays membres de l'OCI avaient à utiliser les modalités de la coopération technique dans leurs programmes et projets de développement. Elle a jugé nécessaire de mettre en place des mécanismes de liaison pour la coopération technique entre pays islamiques sur les mêmes bases que celles sur lesquelles repose la coopération technique entre pays en développement. Les objectifs de la coopération technique entre pays islamiques et entre pays en développement étant complémentaires, elle était d'avis qu'il fallait, autant que faire se pouvait, veiller à ce que les organes de liaison soient les

/...

mêmes dans les deux cas. Elle a recommandé de renforcer, selon les besoins et sur la demande des gouvernements des pays membres concernés, les mécanismes de liaison de la coopération technique tant dans les pays islamiques que dans les pays en développement et, à cette fin, de demander l'assistance technique du Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques et du PNUD.

51. La réunion a reconnu que la responsabilité en matière de coopération technique entre pays islamiques incombait principalement aux pays membres eux-mêmes, et que l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et le système des Nations Unies pour le développement avaient un rôle de catalyseur à jouer pour la promotion de la coopération technique entre lesdits pays. La Conférence a réaffirmé que les projets de coopération technique en faveur des pays islamiques devraient être lancés, gérés et financés en majeure partie par les pays membres eux-mêmes, le rôle de l'OCI et des organismes du système des Nations Unies étant d'apporter un appoint. Elle a recommandé aux pays membres qui ne l'avaient pas encore fait d'envisager d'établir des fonds spéciaux pour financer les projets de coopération technique dans les pays islamiques.

52. La réunion a examiné le déroulement des stages de formation technique dans plusieurs secteurs, stages organisés par des pays membres dans le cadre de la coopération technique et qui ont bénéficié, au cours des deux dernières années, de l'appui conjoint de différents organes de l'OCI et d'organismes intéressés du système des Nations Unies. La réunion a recommandé que l'on maintienne et renforce cet appui à la promotion de la coopération technique entre pays islamiques.

53. Il a été convenu à cette réunion que la Fondation islamique des sciences, de la technologie et du développement et le PNUD continueraient à conjuguer leurs actions pour développer la coopération technique entre pays islamiques. Le PNUD a quant à lui accepté de mettre à la disposition de la Fondation, sur demande, les informations contenues dans ses bases de données.

54. La réunion a noté que le PNUD apporterait son concours au renforcement des moyens dont dispose le Centre islamique de formation technique, professionnelle et de recherche et étudierait la possibilité de prendre à sa charge les frais de voyage par avion des stagiaires et des techniciens échangés entre pays membres aux fins de la promotion de la coopération technique.

55. La réunion a noté que le Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamique s'informerait auprès du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement sur les institutions des pays en développement qui pourraient apporter une contribution à la quatrième édition du Directory of Islamic Cultural Institutions Worldwide et que l'échange d'informations entre les deux organisations serait intensifié.

56. La réunion a noté en outre que l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO) et le PNUD s'étaient mis d'accord pour collaborer en vue de développer la coopération technique entre les Etats membres de l'OCI.

57. Cette coopération pourrait consister en un échange d'experts, de consultants et de stagiaires dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture.

/...

58. La réunion a noté qu'il y avait de vastes possibilités de coopération entre l'OCI et le système des Nations Unies pour le développement, dans le cadre de leurs activités de coopération et de leur appui aux efforts déployés pour développer la coopération technique entre pays islamiques.

59. Des discussions bilatérales entre plusieurs institutions de l'OCI et organismes des Nations Unies leur ont permis d'identifier d'autres domaines où une coopération entre eux est possible et souhaitable. Ceux-ci comprendraient l'échange d'informations sur leurs programmes, politiques et procédures respectifs, la fourniture de services d'experts consultants, l'octroi de bourses et des activités de recherche conjointe, sur tous les aspects du développement économique et social.

60. La réunion est convenue que le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques et le Département de la coopération technique pour le développement de l'Organisation des Nations Unies devraient échanger des informations sur les projets et les programmes de formation. Le Centre consultera en particulier le Département sur les possibilités de coopération dans le cadre d'un certain nombre de séminaires que le Centre a l'intention d'organiser, à savoir :

a) Le séminaire sur les techniques d'enquête sur les ménages, qui sera organisé en français à Tunis en 1989;

b) Le séminaire sur l'analyse des investissements et la gestion économique qui aura lieu au Pakistan Administrative Staff College (Collège universitaire d'études administratives) de Lahore (Pakistan), en décembre 1988.

61. La réunion a noté que le Département avait accepté de faire parvenir à la Fondation islamique des sciences, de la technologie et du développement, par le biais du représentant résident à Riyad, une liste de conseillers interrégionaux du Département.

7. Développement du commerce

62. La réunion a noté avec satisfaction la coopération étroite et de vaste portée établie dans ce domaine prioritaire de la collaboration entre l'ONU et l'OCI qu'est la coopération entre la CNUCED et le Centre islamique pour le développement du commerce à Casablanca.

63. La réunion a également noté l'accord auquel sont parvenus les deux secrétariats, qui prévoit :

a) La fourniture par la CNUCED, d'une manière régulière, au Centre, de données sur les pays islamiques concernant les indicateurs économiques de base, les produits soumis aux taux du Système global de préférences commerciales et les produits se prêtant à des négociations commerciales;

b) L'organisation de séminaires conjoints, notamment sur le système d'information du Système global de préférences commerciales et d'autres mécanismes de libéralisation du commerce;

/...

c) L'établissement d'une étude sur les possibilités d'établir des relations commerciales préférentielles entre pays islamiques;

d) Une assistance de la CNUCED au Centre afin de lui permettre de mettre en place son propre système d'information.

64. La réunion s'est félicitée de la tenue du séminaire sur la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales organisée conjointement par le GATT et le Centre à Casablanca en mai 1988. Elle a noté que le succès du séminaire avait fait naître un intérêt parmi les pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique et que l'on avait proposé d'organiser d'autres séminaires communs, notamment au Koweït.

8. Autres domaines de coopération

65. La réunion a noté que le Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU continuait de coopérer avec l'OCI, notamment en inscrivant, lorsqu'il y avait lieu, sous différents points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale relatifs au désarmement, les résolutions adoptées par l'OCI. Le Département s'était déclaré prêt à fournir à cette dernière, sur sa demande, l'assistance dont elle pourrait avoir besoin pour renforcer ses activités dans le domaine du désarmement. La réunion a également noté que la dix-septième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères tenue à Amman (Jordanie) du 21 au 28 mars 1988, avait recommandé que les pays islamiques continuent de coopérer avec la Conférence du désarmement, à l'Assemblée générale et dans d'autres instances internationales, en vue de mieux protéger les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires et de créer des zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud (voir A/43/393-S/19930, annexe I).

66. La réunion s'est félicitée de la solide coopération qui unit depuis longtemps le Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat de l'ONU et l'OCI dans les domaines de la recherche économique et sociale et de l'analyse des politiques. Il a été estimé que la coopération pourrait être développée dans des domaines tels que les modèles économétriques nationaux, l'utilisation de matrices du commerce international pour le développement du commerce entre les Etats membres de l'OCI, la mise au point d'indicateurs sociaux, la promotion d'un développement auto-entretenu, la valorisation des ressources humaines et l'énergie dans son contexte international. Il a été également convenu que les deux parties poursuivraient leurs discussions en vue de la conclusion d'un accord de coopération.

67. La réunion a noté que l'OCI et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe avaient convenu de renforcer leur coopération, que la Décennie internationale de prévention des catastrophes naturelles dans les années 90 serait l'occasion de raffermir ladite coopération, notamment dans le domaine de la prévention des catastrophes et de la planification préalable et que l'Office fournirait à l'OCI des informations sur les secours apportés à ses pays membres victimes de catastrophes.

/...

68. La coopération entre la Fondation islamique des sciences, de la technologie et du développement et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) se poursuivrait; à cet effet, la Fondation mettrait à la disposition de l'Institut des fichiers de femmes experts ainsi que de demandeurs de bourses. L'Institut, de son côté, informerait la Fondation des offres de bourses faites par des institutions universitaires et autres avec lesquels il coopère.

69. L'Institut accorderait une bourse de recherche à une experte choisie par la Fondation qui apporterait sa contribution à des travaux de recherche en cours à l'Institut, consacrés au choix et à l'évaluation des techniques de promotion de la participation des femmes au développement.

70. L'Institut ferait parvenir à la Fondation à la fin de 1988 une proposition tendant à organiser trois stages nationaux de formation ayant pour thème les femmes et les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

71. La réunion a noté que le Centre de recherche sur l'histoire, l'art et la culture islamiques et l'Institut avaient convenu d'axer leur coopération sur les activités relatives à l'information, y compris l'échange de publications sur les femmes et le développement. En outre, ils exploreraient d'autres types d'activités d'information, telles que l'organisation d'expositions communes, la production d'affiches et de films et l'échange de bases de données, notamment de listes d'adresses, de fichiers de femmes de professions libérales et de bibliographies.

72. La réunion a noté aussi que le Centre islamique de formation technique, professionnelle et de recherche et l'Institut avaient convenu d'échanger des informations sur l'élaboration des programmes futurs des deux organisations. Ils avaient également convenu de rechercher un appui pour la mise au point d'un programme commun sur l'initiation des femmes à l'ordinateur.

73. La réunion a noté que l'ISESCO et l'INSTRAW s'étaient mis d'accord sur un certain nombre de domaines de coopération, notamment l'échange d'informations sur les programmes d'enseignement consacrés aux femmes et au développement et la fourniture de publications et de manuels de formation sur le même sujet.

74. La réunion a pris note des domaines de collaboration possible entre le FNUAP et le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (Centre d'Ankara) en matière d'études démographiques et de collecte des données et a constaté avec satisfaction que les deux institutions étaient disposées à se consulter en vue d'échanger des informations et d'explorer les domaines où ils pourraient collaborer avec d'autres organisations et institutions spécialisées intéressées.

75. La réunion a noté que l'UIT participerait à la première Conférence ministérielle sur les télécommunications qui doit avoir lieu à Istanbul en septembre 1988 et coopérerait avec l'OCI à l'élaboration d'un "plan directeur des télécommunications" pour les pays islamiques et à une évaluation de leurs besoins en formation dans le domaine des télécommunications en présentant un document contenant des propositions sur les deux aspects susmentionnés de la conférence.

/...

76. La réunion a noté que le Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et le Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamique avaient convenu que le projet de programme de base de données sur la recherche-développement mis au point par le Centre en collaboration avec la Third World Academy of Sciences et le Conseil international des unions scientifiques (CIUS) serait utile au Centre.

77. La réunion a noté que le Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques et l'Unesco avaient convenu qu'il était nécessaire de renforcer leurs relations et de rechercher des nouveaux domaines de coopération, notamment en matière de recherche sur la civilisation islamique.

78. Elle a également noté que la Commission internationale pour la préservation du patrimoine islamique et l'Unesco coopéreraient dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel islamique.

79. La réunion a noté que l'accord entre l'OMPI et le Secrétariat général de l'OCI portant sur la mise en place d'un cadre de coopération entre les deux organisations était encore à l'examen.

80. L'OMPI a accepté d'apporter son concours à l'organisation du séminaire de la Fondation islamique des sciences, de la technologie et du développement sur "l'autonomie scientifique et technologique dans le monde musulman", d'accorder à cet organisme des places dans ses stages de formation et de lui donner son guide sur les licences ainsi que d'autres publications. Par ailleurs, l'OMPI consulterait, s'il y a lieu, le fichier d'experts de la Fondation.

81. La réunion a noté que l'OIT fournirait au Centre d'Ankara de la documentation et des informations sur la valorisation des ressources humaines et la planification de la main-d'oeuvre, documentation et informations qui serviront de base à de nouvelles consultations et à la coopération future dans ce domaine important.

82. La réunion a noté que l'UIT avait aidé le Centre d'Ankara à organiser la deuxième réunion des chefs des organismes statistiques nationaux des pays membres de l'OCI.

83. La réunion a noté la contribution de l'OIT à l'élaboration d'un modèle de convention bilatérale de sécurité sociale entre pays membres de l'OCI, consacrée à la protection des travailleurs migrants. L'OIT fournirait au Centre d'Ankara de la documentation et des informations sur l'emploi et le Programme mondial de l'emploi pour examen et dans la perspective des futures consultations bilatérales.

84. La réunion a noté que l'OIT contacterait le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques en vue de définir des domaines de coopération future. Il avait été convenu qu'il fallait établir des contacts entre l'OIT et le Centre international de perfectionnement professionnel et technique de Turin (Italie) et le Centre islamique de formation technique, professionnelle et de recherche, en vue d'étudier les possibilités de coopération dans le cadre de stages et de journées d'étude consacrés à la valorisation des ressources humaines et la planification de la main-d'oeuvre.

85. La réunion a noté par ailleurs que l'OMPI nouerait des contacts avec le Directeur général de l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO) et proposerait des domaines concrets de coopération.

86. S'agissant de la promotion de l'éducation sanitaire dans les pays islamiques, la réunion a noté que :

a) L'ISESCO traduirait le Prototype Action-Oriented School Health Curriculum for Primary Schools (y compris les écoles coraniques) mis au point par l'OMS/UNICEF, en français et, par la suite, dans d'autres langues nationales de pays islamiques;

b) L'OMS/UNICEF et l'ISESCO organiseraient un certain nombre de stages de formation en cours d'emploi à l'intention d'inspecteurs, de superviseurs et d'enseignants dans les pays islamiques en vue de les familiariser avec le contenu du Prototype Curriculum et la façon de l'enseigner;

c) L'ISESCO participerait à un séminaire/stage multinational destiné aux coordonnateurs nationaux et à leurs homologues interorganisations en vue de la discussion des stratégies d'exécution et pour l'échange d'expériences;

d) L'ISESCO intégrerait l'éducation sanitaire dans ses programmes de formation d'enseignants, ses activités d'alphabétisation et les programmes des écoles coraniques, et fournirait aux participants des publications de l'OMS/UNICEF;

e) La réunion a également noté les possibilités de coopération entre l'UNICEF et l'ISESCO dans le domaine de la formation des enseignants, l'enseignement préscolaire, les programmes d'alphabétisation pour femmes et la possibilité de traduire le rapport sur "La situation des enfants dans le monde" en arabe et dans d'autres langues de pays islamiques;

87. La réunion a examiné la question de la valorisation des ressources humaines et il a été convenu de tenir des consultations entre les deux parties en vue d'étudier la possibilité d'institutionnaliser la coopération dans ce domaine intersectoriel.

Note

1/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979 (publication des Nations Unies, Numéro de vente : F.79.I.21 et rectificatifs, chap. VII.
